

« Nous continuerons »

Auditionné par la commission des lois du Sénat sur les techniques de maintien de l'ordre à Sainte-Soline, en réponse à une intervention du sénateur Bonhomme invitant à cesser le financement des associations « *qui n'ont rien à voir avec l'état de droit, quoi qu'elles en disent* », le ministre de l'intérieur a estimé que la subvention accordée à la Ligue des Droits de l'Homme « *méritait d'être regardée dans le cadre des actions qu'elle a pu mener* ».

Les dernières digues cèdent face au tournant autoritaire emprunté par le ministre de l'intérieur.

Il n'hésite plus à s'attaquer à tous les acteurs qui remettent en cause son action, jusqu'à s'en prendre à la LDH qui, depuis des décennies, combat pour la protection des droits et libertés et des valeurs démocratiques.

La Ligue des Droits de l'Homme a été créée il y a 125 ans, au lendemain de l'affaire Dreyfus, par des esprits résistants en vue de combattre l'injustice antisémite, elle a été de toutes les luttes historiques contre le fascisme, pour la laïcité, pour la garantie des libertés publiques et la reconnaissance de nouvelles. Jusqu'à ce jour, le seul régime à avoir remis en cause son existence était celui de Vichy en 1940.

L'actualité la plus récente a rappelé l'utilité de l'action de la LDH qui a, grâce à ses observateurs et observatrices, dénoncé les dérives du maintien de l'ordre et l'entrave à l'intervention des secours sur Sainte-Soline. La ligue a appelé à une désescalade de la violence, et se trouve encore à l'origine avec plusieurs organisations et syndicats, des récentes condamnations de préfetures, en raison de l'atteinte portée à la liberté de manifestation.

La LDH est à l'origine de bien des avancées du droit et des libertés avec des contentieux qu'elle a gagnés, devant le Conseil constitutionnel, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat.

Comme à son habitude, le ministre de l'intérieur ignore que le soutien financier aux associations n'implique pas que les collectivités soient en accord avec l'ensemble des revendications ou des positionnements politiques pris par l'association dans le débat public.

Une fois de plus, le ministre de l'intérieur fait preuve de défiance à l'égard du monde associatif, en insinuant qu'il faut réserver le bénéfice des subventions aux bons soldats, à ceux et celles qui feront acte d'allégeance à la politique du gouvernement, sans remettre en cause ses actions, sans dénoncer ses dérives, sans troubler l'ordre public.

La restriction des financements accordés aux contre-pouvoirs et aux associations de défense des droits humains est symptomatique du vacillement de l'Etat de droit. Les propos du ministre confirment non seulement la menace qui pèse sur le tissu associatif, en particulier depuis la mise en œuvre de la loi dite « séparatisme » du 24 août 2021, mais plus globalement sur les contre-pouvoirs et ceux qui prônent une certaine idée de la liberté, de la démocratie et de l'État de droit.

La rhétorique déployée par le ministre de l'intérieur est dangereuse et témoigne du basculement de ce dernier, et du gouvernement auquel il appartient, dans l'illibéralisme autoritaire.

Le ministre sape le fondement même de l'idée politique en disqualifiant toute opposition, la faisant désormais passer pour du "*terrorisme intellectuel*". Si vous n'êtes pas d'accord avec G. Darmanin, vous êtes suspect.

Mais les tentatives de bâillonnement seront vaines car, pour reprendre les termes du Président de la LDH, « nous continuerons ».

Plus que jamais nous continuerons et agirons ensemble, contre ceux et celles qui s'en prennent au modèle démocratique, contre ceux et celles qui veulent gouverner avec et par la peur, contre ceux et celles qui entendent mettre en œuvre un projet délétère et qui génèrent eux-mêmes le séparatisme contre lequel ils et elles disent lutter, contre ceux et celles qui sont à l'origine de la mise à mal du contrat social et de la République.

SIGNATAIRES :

Le Syndicat des Avocats de France (SAF)

La Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR)

Le Comité pour le Respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT)

Anticor

FSU

Fondation Copernic

UNEF

MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)

Union syndicale Solidaires

Le Syndicat de la magistrature

Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés

DAL - Droit Au Logement

Association de Travailleurs Maghrébins de France (ATMF)

L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT)

ATTAC France

La Fédération nationale de la Libre Pensée

Greenpeace France

CGT

L'Association des Marocains en France (AMF)

Réseau d'Actions contre l'Antisémitisme et tous les Racismes (RAAR).

Memorial 98

Association Démocratique des Tunisiens en France (ADTF)

Femmes Egalité

Alternatiba

Anv-Cop21

Collectif des associations citoyennes (CAC)

Utopia 56

Emmaüs France

VoxPublic

Le Comede

Le Groupe Accueil et Solidarités (GAS)

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé)

La Cimade

Action Droits des Musulmans (ADM)

CRID réseau de solidarité internationale